



LE COMPTE N'Y EST PAS

La Société Générale fait semblant de ... négocier.

**Le meilleur des deux banques
ne sera pas pour les salariés !!!**

Vos élus au CSE :

**Jean-Luc Barre
Corine Baulo
Sophie Bellal
Michèle Bleuse
Manissa Bournier
David Espie
Jonathan Huez
Sylvie Laulhé
Florence Navarrot**

Suite à la séance du 20 juillet, un projet d'accord sur les « conditions d'intégration » des salariés du Groupe CDN au sein de la Société Générale vient d'être remis.

Le mépris envers les salariés du groupe CDN est d'actualité. Alors que les « départs naturels » non remplacés sur 4 ans permettraient déjà une économie de 400 M€, la Société Générale, veut également économiser sur la rémunération globale des salariés du groupe CDN qui resteront !!!

Au-delà de la promesse non tenue de maintien de la rémunération globale, la Direction de la Société Générale tente d'abuser les représentants des salariés :

En effet, la Direction amalgame revenus immédiats et retraite, réalise des hypothèses d'intéressements et de participations futures « fantaisistes », projette pour l'avenir des primes de performance en forte hausse, alors même que la Direction de la Société Générale a imposé une baisse de ces mêmes enveloppes cette année.

Rappelez-vous la Négociation Annuelle sur les salaires 2021 à la Banque Courtois :

- Division par 2 de l'enveloppe globale
- Aucune mesure collective ou catégorielle
- Réduction de 60% des augmentations individuelles
- Réduction de 30% des primes individuelles

**Une compensation PROVISOIRE et PARTIELLE de la baisse de
REMUNERATION GLOBALE... pour « solde de tous comptes » !!!**

**Participation et Intéressement :
Une part significative de la rémunération globale**

Pour les exercices 2021 et 2022, les accords P+I de la Banque Courtois s'appliqueront encore (P+I perçus en 2022 et 2023).

A partir de 2024, ce projet prévoit une « prime temporaire de compensation des écarts de participation et d'intéressement » à la date du 31/12/2022: 3,25% de la RCA + 1.300€, sans explications claires et détaillées sur ces calculs.

Cette prime ne serait versée que 3 années, de 2024 à 2026, en complément du P+I de la SG. Un calcul de P+I SG gonflé et qui n'a jamais été atteint ?

Permanence

TOULOUSE

05 61 10 82 35

06 83 11 98 60

Site internet

CFDT :

www.cfdt-courtois.fr



Tous les salariés sont perdants : les plus petits salaires et les cadres moyens seraient les plus durement touchés.

COMPARATIF: P+I perçu en 2021 sur résultat 2020) avec Compensation prévue pour les salariés Banque Courtois

RCA	2021		2024				2024, 2025, 2026		2027	
	P+I	Nbre Mois	Compensation		Perte		Perte sur les 3 ans		Perte	
			Prime	P+I SG	Montant	Nbre Mois	Montant	Nbre mois	Montant	Nbre mois
25 000 €	5 260 €	2,53	2 113 €	1 750 €	-1 398 €	-0,67	-4 193 €	-2,02	-3 510 €	-1,69
				1 500 €	-1 648 €	-0,79	-4 943 €	-2,38	-3 760 €	-1,81
30 000 €	5 727 €	2,29	2 275 €	2 100 €	-1 352 €	-0,54	-4 056 €	-1,62	-3 627 €	-1,45
				1 800 €	-1 652 €	-0,66	-4 956 €	-1,98	-3 927 €	-1,57
35 000 €	6 070 €	2,08	2 438 €	2 450 €	-1 183 €	-0,41	-3 548 €	-1,22	-3 620 €	-1,24
				2 100 €	-1 533 €	-0,53	-4 598 €	-1,58	-3 970 €	-1,36
40 000 €	6 471 €	1,94	2 600 €	2 800 €	-1 071 €	-0,32	-3 213 €	-0,96	-3 671 €	-1,10
				2 400 €	-1 471 €	-0,44	-4 413 €	-1,32	-4 071 €	-1,22
45 000 €	6 985 €	1,86	2 763 €	3 150 €	-1 073 €	-0,29	-3 218 €	-0,86	-3 835 €	-1,02
				2 700 €	-1 523 €	-0,41	-4 568 €	-1,22	-4 285 €	-1,14
50 000 €	7 370 €	1,77	2 925 €	3 500 €	-945 €	-0,23	-2 835 €	-0,68	-3 870 €	-0,93
				3 000 €	-1 445 €	-0,35	-4 335 €	-1,04	-4 370 €	-1,05
55 000 €	7 847 €	1,71	3 088 €	3 850 €	-910 €	-0,20	-2 729 €	-0,59	-3 997 €	-0,87
				3 300 €	-1 460 €	-0,32	-4 379 €	-0,95	-4 547 €	-0,99

Montant en € exprimé en brut

P+I versé dans le PEE soumis à forfait social csg rds 9,7%

Prime soumise à cotisations sociales 25% (csg, rds, maladie, retraite...) et impôts

Technicien Cadre

Que resterait t'il des accords Banque Courtois ? (Statuts, Temps partiels, PEE, CET, Prévoyance décès/invalidité, Maladie longue durée, Mutuelle, Handicap, ...)

Pour l'instant, seuls quelques ajustements sont prévus mais restent très insuffisants. De plus, nous n'avons pas de chiffrage des écarts financiers entre les accords Banque Courtois et les accords Société Générale.

La Direction Société Générale souhaiterait t'elle passer à « pertes et profits » nos spécificités régionales et les accompagnements qualitatifs des salariés de la Banque Courtois ?

Quel avenir la Société Générale réserve t'elle aux futurs salariés absorbés ?

A ce stade, ce « projet d'intégration » n'est pas acceptable. La CFDT, comme à son habitude, proposera des améliorations, à la prochaine séance de négociation de septembre.

L'ensemble des Organisations syndicales semblent aller dans ce même sens, ENSEMBLE nous serons plus forts.

Si cela ne suffisait pas, la CFDT craint qu'il faille se mobiliser en dehors des négociations.

Quant au 2^{ème} bloc, à savoir « les mobilités fonctionnelles ou géographiques et les ruptures des contrats de travail », les négociations viennent de commencer. Tant que nous n'avons de précisions sur les destructions d'emplois, sur les modifications de métiers, et sur leurs localisations géographiques, il n'est pas possible d'y voir clair.

